

giature bordant le lac Winnipeg est desservie par la Commission au moyen d'énergie achetée à Selkirk de la Compagnie d'Electricité de Winnipeg. Cette compagnie alimente aussi Selkirk-Est, Seven Sisters Falls et Saint-Boniface, endroits d'où elle distribue ensuite l'électricité aux régions les plus éloignées. En 1936, des arrangements ont été conclus pour l'exportation en bloc d'énergie électrique à l'Interstate Power Company, de Neche, Dakota-Nord.

Saskatchewan.—La Commission d'Energie Electrique de la Saskatchewan a été fondée en 1929 en vertu de la loi sur la commission de l'énergie (S.R.S. 1940, c. 33) qui l'autorise à produire, vendre et fournir l'énergie électrique, acquérir et mettre en valeur les sources hydrauliques, acquérir ou construire des usines thermiques à la vapeur et à l'huile, construire des lignes de transmission, et acheter de l'énergie et faire des contrats avec les municipalités concernant la distribution de l'énergie.

Elle distribue l'électricité aux villes de Saskatoon, North Battleford et Swift Current à même des usines génératrices qu'elle possède et exploite dans ces villes. L'électricité est fournie en bloc aux corporations municipales, lesquelles possèdent et administrent leurs propres systèmes de distribution dans ces villes. Il existe un arrangement semblable entre la Commission et la ville de Battleford, mais dans ce cas l'électricité est fournie par la Commission au moyen d'une ligne de transmission partant des usines génératrices de la Commission à North Battleford. Dans toutes les autres villes qui font partie du réseau (il y en a 134) la Commission distribue l'électricité aux consommateurs particuliers directement. En 1941 il y avait 1,522 milles de lignes de transmission appartenant à la Commission et exploitées par elle. Toutes les lignes de transmission alimentent les villes et villages situés sur leur parcours.

De 1929 à 1940 la Commission s'est portée acquéreur de certaines usines génératrices et a construit et acheté des lignes de transmission. Les usines achetées ont été améliorées, agrandies ou complétées par de nouvelles installations. La Commission a aussi acheté et construit des réseaux de distribution pour fournir l'électricité aux consommateurs et aux corporations des villes et villages pour fins d'éclairage des rues et autres fins municipales. Les détails relatifs à ces acquisitions et constructions paraissent à la page 292 de l'Annuaire de 1941. On trouvera plus amples détails à la page 391 de l'Annuaire de 1940.

Des 15 usines génératrices que possède et exploite la Commission en 1941, celles de Saskatoon et de North Battleford sont des usines thermiques à vapeur et les autres sont toutes aménagées de moteurs à combustion interne. La capacité totale des usines génératrices est de 30,000 kW. La Commission ne possède pas d'usine hydroélectrique, l'énergie primaire se répartissant ainsi: engins à vapeur à mouvement alternatif, 800 h.p.; turbines à vapeur, 30,740 h.p.; moteurs à combustion interne, 8,321 h.p. En plus de l'énergie qu'elle tire de ses propres usines, la Commission en achète en bloc d'intérêts privés ou s'entend pour en échanger avec eux. En 1940, la quantité totale d'énergie ainsi achetée est de 2,423,188 kWh et la quantité générée aux usines de la Commission, de 56,717,006 kWh.

Le principal réseau de la Commission irradie de ses usines génératrices de Saskatoon d'où partent des lignes de transmission desservant Humboldt à l'est, Shellbrook et Duck Lake au nord, Radisson à l'ouest, Rosetown au sud-ouest et Hawarden au sud. Ces deux dernières sont raccordées par une ligne de transmission partant de Rosetown dans la direction de l'est; cette ligne s'étend jusqu'à Moose Jaw où les blocs d'énergie dont il est plus haut question sont achetés de